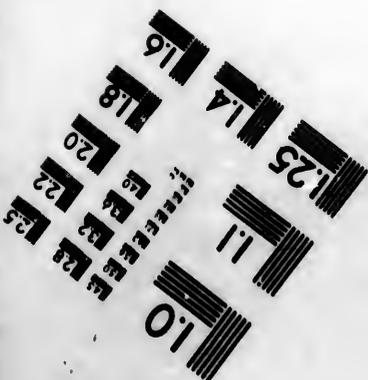
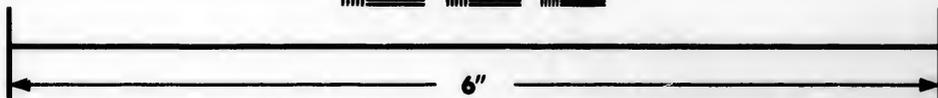
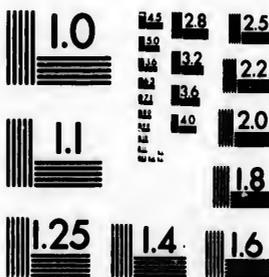


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4303

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
1.8 2.0 2.2 2.5
1.8 2.0 2.2 2.5

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

10
01
FREE
STAMP

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

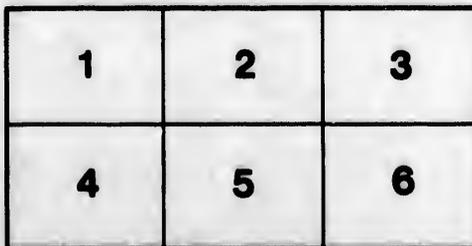
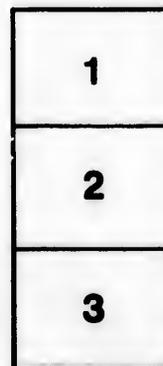
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Emv. 1115

ENV. 1115

16877

38593

L.H

VRAI CONTRE-POISON

POUR FAIRE DISPARAÎTRE LA

CONFESSION AURICULAIRE.

AVEC LES DEUX LETTRES DE PIERRE BOISVERT.

RESPECTUEUSEMENT PRÉSENTÉ A MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE BOURGET,

PAR SON ANCIEN PRÊTRE ET AMI CHINIQUY.

TROISIÈME ÉDITION

Montreal :

Imprimerie de " L'AURORA. "

1884.





M
in
F
p
p
q
h
n
o
p
P
ca
ce
di
d'
de
to
vo
m
ce
de
N

LE VRAI CONTRE POISON

POUR FAIRE DISPARAITRE LA CONFESSION
AURICULAIRE.

RESPECTUEUSEMENT PRÉSENTÉ A MONSEIGNEUR
L'ÉVÊQUE BOURGET.

PAR SON ANCIEN PRÊTRE ET AMI CHINIQUY.

(Première Lettre.)

MONSEIGNEUR,

Je viens de lire votre mandement du 18 Mars, et l'opuscule imprimé par votre ordre, sous le titre de "Contre-Poison, Erreurs, Faussetés, Impostures, Blasphèmes, de l'Apostat Chiniquy.

En vérité je ne puis assez bénir le ciel de vous avoir permis de publier ces écrits. Ils sont les deux plus éloquents témoins que je puisse invoquer pour montrer à nos chers compatriotes que la cause que vous défendez est à jamais perdue devant Dieu comme devant les hommes.

Oui, Monseigneur, à l'avenir, pour montrer que l'Eglise de Rome ne peut être l'Eglise de Jésus-Christ, je n'aurai qu'à dire à ceux qui ont des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, et une intelligence pour se conduire : "Lisez le mandement du 18 Mars et le Contre-Poison."

Chez tous les hommes qui réfléchissent, celui qui a une bonne cause ne se fâche jamais, comme vous faites. Tout le monde sait que ce n'est que lorsque l'on n'a pas de bonnes raisons à donner que l'on dit des injures.

Vous me prodiguez les noms d'apostat, d'ignorant, d'hypocrite, d'excommunié, de sans esprit : vous me traitez de maudit, de damné, de diable, etc., etc.

Dans quel évangile avez-vous donc puisé tout cela ? Ce n'est toujours pas dans l'Évangile de Jésus-Christ.

Que diriez-vous, Monseigneur, si, oubliant le respect que je dois à votre personne et à votre position sociale, comme le respect que je me dois à moi-même et au peuple qui nous regarde et nous écoute en cette heure solennelle, j'allais vous appeler hypocrite, maudit, damné, démon ?

Ne sommes-nous pas l'un et l'autre créés à l'image de Dieu ? N'avons-nous pas, l'un et l'autre, été rachetés par le sang de Jésus.

Christ ? Est-ce en nous crachant réciproquement à la face, en nous outrageant sans mesure, par les épithètes de maudits, de damnés, de diables, que nous prouverons aux peuples que nous sommes les disciples de ce Sauveur Jésus qui, du haut de sa croix, priaït avec tant d'amour et de compassion, même pour ses cruels bourreaux ?

Mais, Monseigneur, ne craignez pas que je vous outrage, en me servant à votre égard des armes dont vous servez contre moi.

Votre religion vous dit de me haïr : la mienne me commande de vous aimer.

Votre religion vous ordonne de me maudire ; la mienne me commande de vous bénir.

Votre religion veut que vous me méprisiez ; la mienne veut que je vous plaigne à cause de vos erreurs, mais que je vous respecte encore plus, parce que vous avez une âme à sauver.

Votre religion et la mienne sont deux grands arbres plantés en terre . . . Les peuples verront et comprendront bientôt, je l'espère de la miséricorde de Dieu, la différence de ces deux arbres par les fruits différents qu'ils portent en vous et en moi.

Comment se fait-il que chaque fois qu'un évêque ou un prêtre de Rome veuille défendre sa religion contre les disciples de l'Évangile, au lieu de se tenir sur le terrain honorable et élevé des principes, il se jette à corps perdu dans le boue des personnalités ? N'est-ce pas parce que votre Église n'étant soutenue par aucun principe d'Écriture Sainte, de logique, de philosophie ou d'histoire, vous êtes forcé d'imiter les noyés qui s'attachent à des pailles flottantes dans l'espoir d'échapper à la mort ! Ces personnalités ne sont que des pailles qui ne peuvent sauver ceux qui s'en servent ; mais si ces pailles ne peuvent vous faire flotter sur l'abîme sans fond creusé sous vos pieds par l'Église de Rome, elles ont cela de bon qu'elles prouvent aux peuples qui vous voient les saisir, que votre position est désespérée.

S'il s'agissait entre votre Grandeur et moi de savoir qui a le plus commis de péchés contre le Décalogue, je comprendrais que vous cherchiez à faire allusion à mes péchés réels ou supposés, pour me les reprocher.

Mais il ne s'agit pas ici de savoir qui de nous deux a fait le plus de péchés contre les commandements de Dieu . . . Car, quoique j'aime à vous croire digne du respect dont le peuple vous environne, ne ririez-vous pas de la simplicité de ceux qui vous croiraient impeccables et sans tache ? Vous êtes homme. Donc vous êtes un pécheur comme le reste des hommes.

Il est probable que vous n'aimeriez pas plus que moi à voir écrits sur votre figure, de sorte que vos diocésains pussent les lire, tous les péchés dont vous vous êtes rendu coupable . . . Il est probable aussi que nous ferions tous deux une bien triste figure, si tout ce qui s'est passé de mal dans notre pauvre cœur sous le regard de Dieu, se trouvait écrit sur nos fronts.

ral
vo
qu
n'é
l'ou
d'e
les
pro
me
pré
les
I
Jés
je r
Die
C
end
Mar
affli
avou
m'ap
J
seul
péch
tour
bénit
que
m'ap
Q
des P
lieu
fureu
me r
diffic
de vo
Me
quand
la pre
me m
tales
maud
Me
vos m
Ces
la grâ

Aimeriez-vous, Monseigneur, que je rappelasse au public les déplorables bruits qui ont courus, contre vous, à une certaine époque de votre vie,—détails qui ne sont pas oubliés de tout le monde ? J'espère que ces bruits n'étaient fondés que sur des calomnies et que vous n'étiez pas coupable... Mais vous êtes hommes peccable ; ne l'oubliez pas, et ne forcez personne à le prouver.—Vous avez trop d'esprit pour ne pas me comprendre.

Ne croyez pourtant pas, Monseigneur, que je me sente blessé par les noms de maudit, de damné, de menteur et de démon, que vous me prodiguez ; car j'éprouve en mon cœur tout le contraire... Je me sens heureux et honoré d'être traité et appelé par vous et par vos prêtres, comme Jésus-Christ mon Sauveur et mon modèle, l'était par les Pharisiens de son temps...

Parce que je ne veux plus invoquer d'autre nom que celui de Jésus, je suis maudit par vous ! Vous m'appelez un démon parce que je ne m'agenouille plus devant vos idoles ! que je n'invoque plus vos Dieux, vos demi-Dieux, vos Déesses !

Quoi ! Monseigneur, je vous prie poliment de me montrer dans quel endroit de l'Évangile il est ordonné ou permis même de penser que Marie est la porte du ciel, l'espérance des pécheurs, le refuge des affligés, le plus sûr, l'unique fondement de l'espérance que nous avons d'être sauvés, et, au lieu de me répondre avec patience, vous m'appelez "maudit."

Je vous dis avec politesse que je crois que c'est Jésus-Christ seul, et non Marie, qui est la porte du ciel, l'espérance et le salut des pécheurs,—que c'est donc vers lui, et vers lui "seul," que je dois tourner mes pensées, mon cœur, mon âme !... Et au lieu de me bénir, parce que je ne veux plus penser à d'autre qu'à Jésus, parce que je veux plus aimer et invoquer d'autre Dieu que Jésus, vous m'appelez démon, et vous me maudissez !

Quoi ! Je vous demande poliment de me montrer dans quel endroit des Écritures Saintes il est dit que St. Pierre a été à Rome ?—Et au lieu de me répondre avec votre bonté ordinaire, vous vous mettez en fureur contre moi ! vous m'appelez apostat, blasphémateur, et vous me maudissez ! Mais c'est donc une chose pour vous étrangement difficile, que de me montrer dans l'Évangile, ces vérités fondamentales de votre religion.

Monseigneur, je vous conjure de me faire voir dans l'Évangile, quand et où notre Seigneur Jésus-Christ a mis l'Église de Rome la première et la maîtresse de toutes les Églises... Et au lieu de me montrer ce passage que vous dites être une des pierres fondamentales de votre religion, vous me traitez de scélérat, et vous me maudissez !

Merci... Oui, mille fois merci, Monseigneur, pour vos insultes et vos malédictions !

Ces malédictions, vont, mieux que tous mes humbles efforts, avec la grâce de Dieu, ouvrir les yeux de nos compatriotes sur les erreurs

de votre religion ; car ces chers compatriotes se diront les uns aux autres : “ Si l’Evangile disait qu’il faut invoquer la Sainte Vierge, qu’elle est la plus puissante protectrice qu’on ait au ciel, qu’elle est la porte du ciel, l’espérance des pécheurs, &c., &c., si l’Evangile disait que Saint Pierre a été à Rome, et que l’Eglise de Rome est la plus ancienne, la première, la maîtresse de toutes les Eglises, Monseigneur montrerait le texte qui parle de ces choses ; il n’aurait pas l’idée de s’emporter contre ceux qui les lui demandent poliment ; surtout, il ne les maudirait pas comme il le fait. . . . Il faut donc que nos évêques et nos prêtres soient plus en peine et plus troublés que nous le pensons, puisqu’ils n’ont pas une bonne raison à donner à ceux qui les interrogent. . . . Ne serait-ce pas parce que ces dogmes de notre religion sont inventés par les hommes, qu’ils ne sont pas dans l’Evangile, et qu’ils sont même opposés à l’Evangile, que nos prêtres ont tant de peur que nous lisions ce livre ? Si l’évêque était assuré que les bonnes raisons, dans ce grand débat, sont toutes de son côté, aurait-il autant de peur qu’il en a que nous entendissions les deux côtés de la question ? . . . Ne nous traite-t-il pas comme des imbéciles et des brutes, quand il parle, et qu’il défend qu’on lui réponde ; ou, ce qui revient au même, quand il veut nous défendre d’entendre les réponses qu’on lui fait ? Pourquoi Dieu nous a-t-il donné deux oreilles, si ce n’est pour entendre les deux côtés d’une discussion ? pourquoi Dieu nous a-t-il donné une intelligence, si ce n’est pour nous en servir dans la recherche de la vérité, et la connaissance des choses qui nous sont bonnes et utiles pour le temps et l’éternité ? ”

Oui, Monseigneur, voilà comment la partie intelligente du peuple canadien va penser et parler. Votre défense d’entendre et de lire ce qui se dit ou s’imprime au sujet des questions débattues entre les disciples de l’Evangile connus sous le nom de protestants, et les membres de l’Eglise de Rome appelés papistes, sera aussi impuissante qu’une digue, que vous mettriez devant la chute de Niagara pour empêcher les eaux du fleuve de suivre leur courant. . . . Cette défense vous avilit et vous brise à jamais aux yeux des hommes qui réfléchissent. Car elle est une confession publique de votre faiblesse et de votre défaite. Si vous sentiez que vos raisons sont meilleures que les nôtres, et si vous étiez bien convaincu que la vérité est de votre côté et non du nôtre ; si vous étiez, en un mot, un des successeurs des apôtres, vous parleriez comme les apôtres ; vous inviteriez vos peuples, avec une sainte fierté, à peser vos arguments dans la balance de la raison. . . . Vous diriez avec Paul : “ Je vous parle comme à des êtres raisonnables ; Jugez vous-même de ce que je dis. ” (Cor. x, 15.)

Voilà comment on pense, et voilà comment on parle au peuple, quand on porte l’Evangile dans sa main, dans son cœur et dans son esprit, Monseigneur. . . . Avec l’Evangile, on se sent fort de la force de Dieu, (Rom. i, 16). On ne craint point l’examen, on le provoque au contraire : on traite les hommes comme des êtres raisonnables ; on

en
lun
tre
.
à le
on
de
c’es
leur
“ ra
“ p
“ or
pres
l’on
“ to
“ es
“ cr
“ de
“ d’e
“ se
D
man
pu d
le R
Vos
ordin
vous
argu
Vo
vous
donn
augm
eurer
lisent
Da
vous
laire
Pères
En
ancien

MONSIEUR
Je v
dogme

en appelle sans crainte à leur raison ; à leur intelligence éclairée des lumières d'en haut.

Mais lorsque l'Évangile manque, on se sent faible, on hésite et l'on tremble ; on a peur ; on s'irrite . . . on injurie comme vous le faites : . . . à défaut de bonnes raisons, pour diriger les hommes, on cherche à les mener comme on mène les brutes, on les bride, on les enchaîne, on leur attache la corde au cou, on les entraîne de force . . . Au lieu de les traiter avec respect, comme l'apôtre Paul en êtres raisonnables, c'est avec mépris qu'on les traite, comme vous le faites ; au lieu de leur dire bravement et sincèrement avec Paul : " Vous êtes des êtres raisonnables . . . Ne croyez pas à ce que je dis sur ma simple parole ; examinez, réfléchissez, jugez si ce que je vous dis est vrai " ou non," on parle comme parle l'évêque de Montréal, comme presque tous les évêques et presque tous les prêtres de Rome et l'on dit : " Peuple, tu es trop imbécile pour comprendre . . . ton intelligence n'est pas faite pour examiner ce qui se passe . . . tu es une assemblée de brutes, n'ayant pour toute fonction que de croire ce que nous te disons, et de faire ce que nous te commandons . . . C'est à nous qu'il appartient de voir, d'entendre, de parler, d'examiner et de penser pour toi . . . Tu n'es bon que pour nous servir, nous engraisser et nous enrichir ; tu n'as été créé que pour cela."

Donc, encore une fois, Monseigneur, je vous remercie, pour votre mandement et votre Contre-Poison.—Mieux que tout ce que j'aurais pu dire, ces deux chefs-d'œuvres montrent à notre cher Canada, que le Romanisme est incapable de se mesurer avec le protestantisme . . . Vos injures me rendent fort : car tous ceux qui connaissent la bonté ordinaire de votre cœur et la douceur de votre caractère, savent que vous n'auriez jamais eu recours à ces injures, si vous aviez eu de bons arguments à plaier.

Votre défense de lire mes écrits est aussi une grande faveur que vous m'accordez, et dont je ne puis trop vous remercier ; car vous donnez à ces écrits l'attraction du fruit défendu : c'est-à-dire que vous augmentez le désir que tous les gens sensés avaient déjà de se les procurer—vous doublez le nombre de ceux qui les recherchent et les lisent avec avidité et profit.

Dans ma prochaine lettre, Monseigneur, avec la grâce de Dieu, je vous montrerai encore une fois, que le dogme de la confession auriculaire est une grande imposture, et que votre Église a falsifié les Saints-Pères et l'Évangile pour tromper le monde à ce sujet.

En attendant, j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur, ancien ami, et co-pécheur.

C. CHINIQUY.

(*Seconde Lettre.*)

MONSEIGNEUR,

Je vous ai promis, dans ma dernière lettre, de vous prouver que le dogme de la confession auriculaire était une imposture, et que votre

Eglise, pour le faire passer, a dû torturer les textes de l'Écriture et attribuer aux paroles des Saints-Pères un sens tout différent de celui qu'elles ont. Mais avant de m'acquitter de cette facile tâche, laissez-moi vous féliciter sur votre dévouement à la cause que vous servez.

Votre conduite est héroïque. En effet, n'avez-vous point proclamé du haut de votre toute-puissance épiscopale que ceux qui lisent mes écrits sont excommuniés et maudits ? N'avez-vous pas déclaré solennellement *ex cathedra*, que tout prêtre, à plus forte raison tout évêque, qui voudrait discuter avec moi, serait à jamais déshonoré, rejeté du giron de la sainte Eglise, excommunié publiquement et condamné aux supplices éternels ? Et après avoir prononcé cet implacable arrêt, voilà que vous même, Monseigneur, vous venez vous offrir comme victime à votre sacrée fureur. Pour confondre l'infâme, le renégat, l'ignorant, le dégradé, l'avili, le rejeté de Dieu et des prêtres, en un mot : Chiniquy, pour confondre l'imposteur, c'est vous qui entrez dans la lice, c'est vous qui venez discuter avec lui ! Vous me paraissez superbe, Monseigneur, quand, pour essayer de sauver de la ruine votre Eglise qui croûle, c'est votre vénérable tête que vous exposez aux foudres que vous faites gronder vous même sur le Canada. Quel magnifique sujet pour un tableau ou une statue ! le Jupiter de Montréal foudroyé par lui-même, se suicidant d'un coup de tonnerre épiscopal, pour le triomphe de ce qu'il appelle la vérité ! Les Romains d'autrefois ont élevé une statue à Curtius, ceux d'aujourd'hui vous en doivent bien autant.

Vous voilà donc maudit, excommunié, condamné à l'enfer, par votre mandement du 18 Mars ! que de larmes ne devez-vous pas verser à cause de moi. Sans mentir, j'ai quelquefois pitié de la triste position où mes révélations vous ont mis.

Mais aussi, Monseigneur, c'est logique : nous marchons, vous et moi, en nous tournant le dos, vers des pôles différents ; celui que vous voulez atteindre c'est la ruine du Canada à votre profit, l'abrutissement du peuple par l'esclavage ; mon but, c'est la délivrance de mes frères par l'Évangile et par la liberté. Avec des volontés si différentes, si intimes que nous ayons été autrefois, nous ne pouvons pas parler de même ; et je dois dire : tant pis pour vous si mes paroles ne vous plaisent pas.

Vos larmes, vos transports, votre délire et vos accès de fureur font trop de bien à ma cause, pour que je cherche à les calmer. Plus grands seront vos cris, plus on verra que j'ai touché l'endroit sensible ; on voudra voir où j'ai frappé, et l'on s'apercevra alors que le géant romain, invulnérable soi-disant, ne tient plus que d'une jambe, et qu'il ne faut plus qu'une simple poussée pour le précipiter dans l'abîme.

Ah ! Pleurez, Monseigneur, pleurez ! Les jours de votre puissance sont passés, votre équilibre se rompt, vous ne vous soutenez plus que de secousses, vos mouvements sont ceux de la fièvre et votre agonie n'est pas loin. Mais comme vous cherchez à entraîner les Canadiens

da
de
s'il
fai
" C
si f
mé
et c
leur
ne
sou
plus
rest
gen
n'au
cont
plus
vos
les m
M
vous
que
Pe
l'hist
A
Votr
car ce
ce do
fessio
anges
vous
Ici,
ainsi
coupa
réunie
de ce
même,
pardon
parlait
l'inces
invitez
l'audac
d'y reg
leur co
de la p
et délie

dans le gouffre au fond duquel va rouler votre Eglise, mon devoir est de leur montrer le danger afin qu'ils échappent.

Cependant, j'ai une supplique à vous faire : lancez donc encore, s'il vous plaît trois ou quatre mandements du genre de ceux que vous faites si bien ; faites écrire deux ou trois opuscules de la force de votre "Contre-poison" et le Canada sera sauvé. Car vous vous y montrez si faible, que le peuple en viendra à vous plaindre d'abord, puis à vous mépriser : le populaire n'aime que ce qui est fort. Vos idoles de bois et de pierre, même votre petit Bon Dieu de galette, seront prisés à leur juste valeur. Vos confessionnaires se videront, vos faux miracles ne tromperont plus personne, et vos médecines, connues et débitées sous les noms d'eau de Lourdes et d'eau de la Salette, ne serviront plus qu'à faire mettre en prison les fripons qui les vendent ; l'or restera dans la poche des honnêtes gens qui le gagnent ; vos indulgences, vos jubilés, votre purgatoire et toutes vos marchandises n'auront plus d'amateurs, et la grande Compagnie d'assurance romaine contre l'incendie éternel, Mastai dit Pie Neuf, Veillot et Cie., n'aura plus qu'à faire faillite. C'est ce dévouement que vos mandements et vos brochures ont charge d'avancer. De grâce, Monseigneur, ne nous les ménager donc pas.

Mais j'oublie que je me suis imposé la tâche extrêmement aisée de vous prouver, comme si, mieux que tout autre, vous ne le saviez déjà, que la confession auriculaire n'est qu'une monstrueuse imposture.

Pour l'exploiter, vous falsifiez l'Écriture Sainte, les saints pères et l'histoire ; laissez-moi vous le montrer :

A la page 3 de votre brochure, vous nous citez saint Jean Chrysostôme. Votre choix n'est pas heureux en faveur de la confession auriculaire, car ce Saint a passé une partie de sa vie à combattre les principes de ce dogme corrupteur. Voici ce que vous lui faites dire : "La confession, fonction admirable, ministère saint, qui n'a été confié ni aux anges, ni aux archanges ; car il ne leur a point été dit : "Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel."

Ici, vous auriez dû avertir vos lecteurs que Chrysostôme ne parlait ainsi que de la confession publique, de cette confession que les grands coupables devaient faire devant un prêtre, en présence de l'Eglise réunie. L'Eglise ensuite, accordait ou refusait le pardon par la bouche de ce prêtre. Le privilège du prêtre n'était pas de pardonner lui-même, mais d'être choisi pour annoncer au pénitent que l'Eglise lui pardonnait, non pas son crime, mais son scandale. Jean Chrysostôme ne parlait ni n'agissait autrement que Paul, quand celui-ci lia et délia l'incestueux de Corinthe. Relisez donc votre Evangile, Monseigneur ; invitez donc aussi votre peuple à le lire. Quoique le Pape ait eu l'audace de le mettre à l'index, les catholiques ont conservé le droit d'y regarder, puisque Dieu lui-même, par Jésus-Christ et ses apôtres, leur commande de le lire ; qu'ils tournent donc au cinquième chapitre de la première épître aux Corinthiens, ils y verront combien peu "lier et délier" suppose une confession secrète et indécente.

Voici le liement de l'incestueux ; je cite les paroles de St. Paul :

“ Un d'entre vous a abusé de la femme de son père : et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil et vous n'êtes pas dans les pleurs pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis un pareil péché. Pour moi étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà porté ce jugement contre celui qui a fait une telle action, vous et mon esprit étant assemblés, au nom de Notre Seigneur, j'ai ordonné que cet homme-là soit livré à Satan, pour mortifier sa chair afin que son âme soit sauvée au jour de notre Seigneur.”

Voilà comment on liait les pécheurs, sans confession privée au temps de St. Paul, et c'est comment on les lie aujourd'hui et comment on les liera toujours dans l'Eglise de Jésus-Christ. Un jésuite ou tout autre prêtre de Rome eut fait venir l'incestueux, lui eut demandé où, quand, comment, pourquoi ? et se serait fait conter ensuite d'intéressants détails ; mais St. Paul était autre chose qu'un jésuite : c'était un Chrétien.

Voyons maintenant le déliement : nous trouvons cela dans la deuxième épître de Paul aux Corinthiens. Le criminel avait donné des marques de son repentir.

“ De sorte qu'au contraire, vous devez plutôt lui pardonner et le consoler de peur qu'il ne soit accablé par une trop grande tristesse afin d'éprouver et de connaître si vous êtes obéissants en toutes choses. Et celui à qui vous avez pardonné quelque chose, je lui ai pardonné moi aussi ; car ce que j'ai pardonné moi-même, si j'ai pardonné quelque chose, je l'ai fait à cause de vous, en la promesse de Jésus-Christ.”

Voilà comment on déliait les pécheurs, comment on pardonnait aux coupables, du temps des apôtres.—C'était tout le peuple, l'Eglise assemblée, qui prononçait la sentence par la bouche d'un apôtre ou d'un prêtre.

Comme notre Seigneur n'avait jamais parlé de cette ignoble chose : la confession auriculaire, les apôtres qui ne connaissaient que la parole du maître, ignoraient cette monstruosité. D'ailleurs, si courageuse que soit votre Grandeur, elle n'a pas même osé nous affirmer que Jésus-Christ en ait dit un seul mot.

Et aussi n'est-ce pas fort étrange que St. Mathieu, l'évangéliste, ait oublié de nous parler de cette espèce de confession. St. Marc, St. Luc, St. Jean, n'en disent pas davantage. Dans les actes des apôtres, le Saint-Esprit lui-même nous donne l'histoire touchante de l'Eglise primitive et il n'en dit pas un seul mot.

St. Paul écrit quatorze épîtres où il explique les devoirs du chrétien, et il n'a pas une seule parole pour cette horreur ; même plusieurs de ces épîtres s'adressent à des prêtres pour les instruire de ce qu'ils ont à faire, et voilà qu'il oublie justement de leur dire comment ils peuvent ouvrir aux pénitents la porte du paradis par la confession auriculaire.

Ah ! si au lieu du Saint-Esprit et de St. Paul c'eût été votre Grandeur qui eut dicté les lettres à Timothée, à Tite et à toutes les

Eglises d'alors, ce n'est pas vous qui eussiez oublié, comme l'a fait le Saint-Esprit, de mentionner la confession auriculaire; j'en veux pour preuve la petite ordure intitulée "Contre-poison." Ces oublis si inexcusables de la part de Jésus Christ, du Saint-Esprit et des apôtres ne vous eussent pas été possibles.

A défaut des apôtres, du Saint-Esprit et de Jésus-Christ, c'est à Voltaire, c'est à Jean-Jacques Rousseau et même à l'empereur de la Chine! que vous en appelez pour vous fournir des arguments en faveur de la confession secrète. Mais vous avez omis de nous donner les noms des confesseurs de Voltaire et de Rousseau, ainsi que la manière dont se confesse le chef de l'empire chinois. Savant comme vous êtes, vous devez pourtant connaître ces choses-là. Espérons donc que vous nous les direz une autre fois.

Sans nul doute, vous avez également appelé à votre aide votre Christ de farine, votre Dame de Lourdes et celle de la Salettes. Dans quel embarras n'avez-vous pas dû vous trouver? Je crois apercevoir d'ici votre conciliabule entre vos plus doctes chanoines. J'entends les plus graves d'entre eux vous donner leurs avis; ils ont dû s'exprimer ainsi: "Il nous est inutile d'aller à Jésus-Christ ou aux apôtres pour savoir ce que nous devons croire de la confession auriculaire, car il est bien trop évident qu'ils n'en ont jamais parlé, et qu'ils n'y ont même jamais songé. C'est une vérité trop accablante pour nous que les confessions dont il est question dans l'ancien et le nouveau testament n'étaient que des confessions publiques, faites devant le peuple ou faites à Dieu seul. Laissons donc l'Évangile de côté, et surtout, empêchons que le peuple lise ce livre dangereux, parce que notre religion, faite par nous, serait aussi irrévocablement perdue ici, qu'elle l'est chez tous les peuples où l'on prêche l'Évangile. Ne sortons donc pas de la tradition, estropions les saints pères, ils n'ont jamais voulu parler de confession auriculaire, puisque ce dogme n'a commencé à entrer en vigueur qu'au Concile de Latran, douze siècles après Jésus-Christ; mais comme les saints pères ont souvent prononcé le mot "confession" au sujet des aveux publics, faisons tinter bien haut ce mot; les gens ne s'inquiéteront pas de savoir s'il s'agit d'une confession privée ou d'une confession publique. Nous mêlerons à notre réfutation les mots de diable, d'ignorant, de blasphémateur, de damné, que nous répèterons souvent, et cela nous tiendra lieu d'arguments, puisque nous en manquons. Puis nous allons excommunier ceux qui se permettraient de lire la réponse de Chiniquy, de sorte que le peuple n'entendant que nous, sera forcé d'accepter comme vérité, toutes les sottises que nous lui débiterons."

Quoique cet avis ne manquât pas d'une certaine habileté, il avait le malheur de ne s'appuyer que sur un jeu de mot, sur un sophisme. Puisque le mot "confession," que les saints pères emploient souvent signifie "confession publique" ou "confession à Dieu," agir comme vous le faisiez, Manseigneur, c'était falsifier la vérité.

L'erreur était assez grossière pour qu'elle sautât aux yeux des personnes les moins éclairées; alors vous avez essayé de l'entourer de faits

historiques irréfutables, pour que l'histoire fit passer la légende, pour que la vérité fit digérer la fausse tradition. Personne en vérité, ne vous contredira, lorsque vous proclamerez que la confession auriculaire accompagnée de l'absolution existait bien avant Notre Seigneur Jésus-Christ parmi les idolâtres de la Perse, de l'Égypte et ceux de la Grèce. Devant cette vérité nous nous inclinons tous. Oui, Monseigneur, la confession secrète, auriculaire, avec l'absolution que les prêtres idolâtres administraient ensuite, formaient une des parties essentielles du culte des faux dieux. Comme les chapelets, les scapulaires, le purgatoire, l'eau bénite, le célibat du prêtre, la dévotion à la Reine du Ciel, les couvents de femmes et d'hommes, l'idolâtrie faisait commerce de tout cela, ça a été de tout temps son privilège, tous les gens instruits le savaient comme vous; vous n'aviez pas besoin de le rappeler; mais puisque vous le dites, tant mieux.

Donc, le confessionnal existait chez les païens, et c'est votre Grandeur qui le reconnaît. Je bénis Dieu de ce qu'il vous ait inspiré l'idée de le répéter à tout le monde. J'avais eu l'intention de prouver, dans un discours prochain, à mes compatriotes que cette ignoble chose prenait racine dans le paganisme, mais je craignais de n'être pas cru, le temps ne me semblait pas arrivé encore pour que le commun du peuple reçut avec confiance l'annonce de cette brutale vérité. Vous m'avez tiré d'embarras. A l'avenir, chacun saura, que Monseigneur de Montréal a dit que la confession auriculaire a été inventée par les prêtres païens en honneur et par l'autorité des faux dieux.

Ainsi, n'ayant pu trouver en aucune page de l'Évangile que ce dogme fut d'institution divine, vous avez feuilleté les livres sacrés des idolâtres de la Perse et de de l'Égypte, et vous avez été heureux d'y découvrir, que de temps immémorial, bien avant même le christianisme, on se confessait à votre façon. Mais parce que l'on se confessait à Vénus, à Bacchus, à Plutus ou à Jupiter, comme on se confesse à l'Église de Rome, doit-on en conclure que le Rédempteur ait prescrit ce dogme? Non, Monseigneur, le christianisme n'a rien à voir avec l'idolâtrie; le papisme, peut être; mais non pas les adorateurs du vrai Dieu.

Hors le Christ et ce qu'il a prescrit, il n'y a rien de chrétien. De même les apôtres, n'ayant pas le droit de rien changer aux volontés du maître, ne purent faire cette innovation. Ira donc, à l'avenir à confesse qui voudra; mais que ceux qui ne veulent pas s'avilir se souviennent que Monseigneur Bourget et son érudit porte-plume, M. le prêtre Villeneuve, ont solennellement déclaré que la confession auriculaire était d'institution païenne.

Je voudrais pouvoir terminer aujourd'hui cette intéressante discussion avec Votre Grandeur, mais je m'aperçois à regret que le papier me fait défaut; veuillez donc attendre quelques jours, et recevoir mes sincères compliments sur votre grande découverte que la confession auriculaire est une invention païenne.

C. CHINQUY.

(Troisième Lettre.)

MONSEIGNEUR,

Vous avez vu dans ma dernière lettre que je me déclare entièrement de votre avis quand vous dites que la confession auriculaire est d'origine païenne.

Mais vous dites aussi que les saints pères en ont parlé. Hélas ! Non. Quand ils parlaient de confession, c'était de la confession publique ou de celle intérieure, faite à Dieu. S'il n'y avait que moi pour vous le dire, Monseigneur, vos auditeurs ordinaires ne me croiraient peut-être pas ; mais Erasme, un des catholiques les plus savants qui ait combattu le protestantisme naissant, Erasme dit comme moi. Ecoutez-le, plutôt :

“ Cette institution de la “ confession auriculaire, ” dit-il dans son traité (*De Penitentia* Dit, 5), ne vient que de quelques traditions. Nos théologiens n'ont assurément pas fait assez attention à ce que les anciens docteurs ont écrit à ce sujet, et ils se sont évidemment trompés : ils ont appliqué à une confession privée ce qui ne pouvait s'entendre que des “ confessions publiques ” qui se faisaient autrefois.”

Qu'est-ce que vous dites de cela, Monseigneur ?

De même vous ne prouvez rien en citant St. Jean Chrysostôme, car le reste des écrits de ce saint montre qu'il était entièrement opposé aux confessions en tête à tête. De son temps, beaucoup de chrétiens, seulement convertis depuis peu, qui avaient contracté dans le paganisme l'habitude du confessionnal, croyant, les pauvres insensés ! que cette confession pouvait encore leur être utile, avec le christianisme, pour le salut de leur âme, voulaient aller aux prêtres chrétiens confesser leurs péchés comme ils le faisaient d'abord avec les prêtres païens ; ils avaient donc retenu cette pratique ; mais Chrysostôme employait toute son éloquence pour leur en montrer l'absurdité et les dangers. Pour vous éviter, Monseigneur, de chercher dans les homélies de Chrysostôme les preuves de ce que je vous dis, je vais vous citer un passage de sa belle homélie intitulée : “ *De Penitentia et Confessione*, ” tome 5, édition latine.—“ Il n'est pas nécessaire que vous vous confessiez en présence d'aucun homme ; examinez vous, vous même, dans le secret de vos pensées : jugez vous, vous même sans aucun témoin. Que Dieu seul entende votre confession.”

Voici encore une partie de son homélie v :—“ *De incomprehensibilitate Dei natura*. ” (Edition grecque.)

“ Je vous en conjure, confessez vos péchés à Dieu continuellement.” (Vol. 1, page 490.)

Et un peu plus loin, pour faire bien voir qu'il condamne la même pratique idolâtre que votre Grandeur recommande :

“ Nous ne vous demandons pas, écrit-il, de confesser vos fautes de façon à ce que le monde le sache ; nous ne vous ordonnons pas de déclarer vos péchés aux hommes : Découvrez-les et confessez-les à Dieu ; montrez à Dieu vos blessures ; demandez à Dieu le remède. Oui, confessez-vous au Dieu qui n'aura aucun reproche amer à vous

faire, mais qui vous guérira ; car quoique vous ne prononciez pas un seul mot, il connaît tout."

Il y a loin, Monseigneur, de là à votre mandement ; mais ce n'est pas fini ; puisque vous voulez du St. Jean Chrysostôme, on va vous en donner :

Homélie xxxi, tome 12, page 285—" Ne nous contentons pas de nous appeler pécheurs d'une manière générale : mais repassons dans notre mémoire toutes nos iniquités en particulier. Je ne vous dis pas Avancez-vous avec ostentation," ni "accusez-vous suivant le jugement d'un autre. Mais je vous dis avec le prophète : "Avouez devant le Seigneur vos erreurs, confessez vos péchés à Dieu qui est votre juge et quoique vous ne prononciez pas un mot avec la langue, quoique tout se passe dans le secret de votre mémoire, vous n'en recevrez pas moins le pardon que vous demandez."

Homélie II du psaume I, tome 5, page 515,— " Mais peut-être vous avez honte de dire que vous avez péché ; mais est-ce que vous n'êtes pas obligé de vous avouer pécheur, dans vos prières quotidiennes ? En avez-vous jamais douté ? Je ne vous dis pas : " Vous êtes-vous confessé à un homme comme vous, qui est sous le même joug que vous, qui pourrait se moquer de vous et vous reprocher vos fautes ensuite ; mais confessez-vous à Dieu qui seul peut vous guérir."

Homélie IV, de Lazaro, tome I, page 757.— " Pourquoi rougiriez-vous de confesser vos péchés ; les révélez-vous à un homme qui pourrait vous les reprocher ensuite ? Les déclarez-vous à un homme qui pourrait tromper votre secret, et vous couvrir de honte ? Non. Mais vous les confessez à Dieu qui est votre gardien, votre ami suprême et le médecin de tout ceux qui vont à lui pour être guéris. Dieu vous dit : " Je ne vous demande pas de dire vos péchés aux hommes et de les rendre témoins de vos impiétés ; mais c'est à moi seul, dans le secret de votre cœur, que vous devez vous confesser."

En avez-vous assez, monseigneur l'Evêque ? Comment appelez-vous celui qui viendra encore dire que Chrysostôme patronise et recommande la confession auriculaire ? La condamne-t-il, oui ou non ? Répondez-donc. Et maintenant, quel est donc l'imposteur, est-ce Chiniquy ou Monseigneur Bourget ?

Je ne vais pas reproduire ici, tout ce qu'ont dit et pensé contre la confession St. Augustin ou St. Jérôme ; ce serait trop long et peu intéressant, car ce serait toujours la même chose : d'honnêtes gens ne peuvent penser différemment au sujet de ce dogme. Si vous lisez mon livre " Le Prêtre, la Femme et le Confessionnal," comme je vous conseille de le faire, vous verrez que ces Saints étaient aussi opposés que St. Jean Chrysostôme à la confession secrète et auriculaire.

Mais ce qui m'a le plus surpris dans votre petite brochure, et je vous avouerai même que j'ai beaucoup ri de votre idée, c'est de vous entendre citer les paroles de St. Mathieu, chap. III, en parlant de St. Jean-Baptiste :

en
pé
pre
tem
mè
vo
vo
] pay
péc
Me
que
moi
son
com
six
pou
sur
don
par
cela
min
A
emp
avec
tiste
l'heu
Cr
teme
Non,
sème
Ne
l'état
Dieu
temer
signif
qu'ils
N'a
trueu
reur d
vraime
Vou
que vo
s'adres
les uns

" Alors la ville de Jérusalem, toute la Judée et tout le pays des environs du Jourdain venaient à lui (Jean-Baptist.) Et confessant leurs péchés, ils étaient baptisés par lui dans le Jourdain."

C'est une grande sottise que vous avez faite là, Monseigneur, en prenant ce verset pour preuve que la confession auriculaire existait au temps de Jésus-Christ, et que St. Jean-Baptiste confessait. C'est même tellement énorme, que si ignorants que sont ceux à qui s'adresse votre brochure, il est impossible qu'ils ne s'aperçoivent cette fois, que vous les trompez indignement.

L'Évangile dit que la ville de Jérusalem, toute la Judée, et tout le pays des environs du Jourdain vinrent à Jean " confessant " leurs péchés. Or, tout cela faisait environ quatre millions de personnes. Mettons trois millions seulement, pour vous être agréable. Vous savez que Jean ne baptisa, par conséquent, ne confessa que pendant six mois, empêché de prêcher plus longtemps par Hérode qui le fit emprisonner et décapiter. Prenez donc votre crayon, Monseigneur, et comptez avec moi : St. Jean-Baptiste a baptisé et confessé pendant six mois. Pour simplifier notre problème retranchons de six, 3 mois pour le baptême, il nous restera 3 mois pour la confession. Opérons sur ce nombre. Trois millions de pénitents, divisés par trois mois donnent un million par mois de trente jours, soit 33,333 $\frac{1}{3}$ pénitents, par journée : mettons qu'il confessa, seulement 12 heures par jour, cela nous donne 2,777 confessions secrètes à l'heure, soit 46,3 par minute.

A une époque où l'électricité ni la vapeur n'étaient pas encore employées, il faut convenir que certaines choses se faisaient encore avec assez de promptitude, si, comme vous nous l'assurez, Jean-Baptiste confessait deux mille sept cent soixante et dix-sept personnes à l'heure !

Croyez vous cela, Monseigneur, que Jean-Baptiste confessait secrètement 46,3 hommes, femmes, filles, enfants ou vieillards par minute? Non, n'est-ce pas ; mais ceux auxquels vous le dites le croient, précisément parce que vous le leur dites.

Ne voyez-vous donc pas que vous réduisez le peuple canadien à l'état d'un peuple de brutes, en vous posant devant lui en oracle de Dieu pour lui faire accepter de telles absurdités? Avouez donc honnêtement la vérité, qui est que les mots " confessant leurs péchés " signifient seulement qu'ils avouaient ou confessaient publiquement qu'ils étaient pécheurs, par cela même qu'ils demandaient le baptême ?

N'ayant pu trouver un seul mot de Jésus en faveur de votre monstrueux dogme, c'est à Voltaire, c'est à Gibbon, c'est même à l'empereur de la Chine que vous allez demander si l'on doit se confesser, vraiment vous nous faites pitié.

Vous savez aussi bien que personne que les paroles de Jésus " ce que vous lierez ou délierez sur la terre sera lié ou délié dans le ciel, " s'adressaient à tout le monde et se rapportaient aux péchés commis les uns envers les autres. Notre Seigneur nous avertit par les deux

" ations déshonnêtes, il faut pour lors demander : " Combien de fois avez-vous commis ce péché ? " en le supposant. Il est à craindre qu'on ne le nie, si l'on fait l'étonné. . . . S'il n'y en a pas eu, on demandera : " Est-ce avec une personne libre, ou une personne mariée ? . . . " Si l'on dit qu'elle n'était ni l'un ni l'autre, on demandera pour lors : " Est-ce une parente ou une personne consacrée à Dieu ? Un prêtre ou une religieuse ? Avez-vous eu des enfants ? . . . " Et en cas d'aveu : " Les a-t-on baptisés ? Que sont-ils devenus ? Les élève-t-on ? . . . " En cas de déni, on demandera : " N'avez-vous rien fait pour empêcher &c., &c. ? "

" Et après qu'on a fait avouer les péchés les plus griefs, on demandera le nombre de chaque espèce de sacrilège, d'inceste, d'adultère ou de fornication, &c., &c. . . . "

Nous sommes vieux tous les deux, Monseigneur, la tombe n'est qu'à deux pas de nous. Aurions-nous le triste courage de mentir à notre propre conscience et à notre peuple, en face du grand Dieu qui va bientôt nous juger ? Nierez-vous que l'extrait suivant soit approuvé par votre Eglise, comme la règle à suivre par le prêtre, au confessionnal ? Non. Le respect que vous devez à votre nom vous obligera d'avouer l'exactitude des extraits ci-dessus. J'espère donc que, reconnaissant vos fautes, vous en viendrez à dire avec moi aux Canadiens : " N'allez plus au confessionnal, à cette école de perdition pour le prêtre et la fille qui s'y rencontrent. "

Mais si vous étiez tellement privé des lumières d'en haut pour ne pas voir la vérité, si vous persistiez à mentir aux pères et aux époux en leur disant que l'Eglise vous autorise à ne pas entrer avec leurs femmes et leurs filles dans les détails que la pudeur nous empêche d'indiquer, je leur ferai connaître ce qu'exige le Concile de Trente aux ordres duquel vous devez vous soumettre :

Sessio xiv. Can. 7.— " Si quis dixerit, in sacramento penitentiae ad remissionem peccatorum necessarium non esse jure divino confiteri omnia et singula peccata mortalia, quorum memoria cum debita et diligenti prae meditatione habeatur, etiam occulta, et quae sunt contra duo ultima Decalogi praecepta, et circumstantias quae peccati spæciem mutant. . . . anathema sit. "

" Anathème à quiconque dira que dans le sacrement de pénitence il n'est pas nécessaire et de droit divin de confesser tous les péchés mortels dont on se rappellera la mémoire, après un examen sérieux, même les péchés secrets entre les deux derniers commandements du Décalogue, et cela avec les circonstances qui changent l'espèce du péché. " [Trid. Consilium, Sess. xiv, Can. 7.]

Vous devez vous apercevoir, Monseigneur, que l'anathème tombe droit sur votre tête pour avoir soutenu que vos prêtres ne se mêlaient pas de ce qui ne les regardait pas, et qu'ils ne faisaient pas de questions impures aux femmes et aux filles. Vous voyez que le terme " maudit, " que vous employez si souvent contre ceux qui ne pensent pas comme vous, ne vous est guère ménagé par le concile. Vous m'avez

lancé l'anathème parce que j'ai prévenu les pères et les époux, comme ceux susceptibles de le devenir, que dans le confessionnal, l'oreille, la langue, le cœur et l'âme de leurs filles ou femmes se souillaient par des conversations indécentes, défendues non-seulement par les lois de l'Évangile, mais encore par celles de l'honnêteté. Vous m'avez dit que je mentais, et voilà que le Concile de Trente lance sur vous, de son côté, l'anathème pour m'avoir démenti, et sur les prêtres pleins d'honneur qui n'obéissent pas aux canons du concile infallible.

J'ai connu des prêtres honnêtes que cette malédiction n'effrayait pas ; mais le nombre de ces âmes d'élite est petit. Les autres préfèrent se dire dans le confessionnal : " Je suis faillible, mais mon Église est infallible, donc je ne dois écouter ni ma raison ni ma conscience lorsqu'elles se trouvent en opposition avec les ordonnances de mon Église ; ma raison me crie, Tu te souilles, tu souilles cette pénitente ; mais si l'Église prétend que la corruption sanctifie, croyons-en donc l'Église."

Et c'est vous, Monseigneur, qui entretenez cette erreur. Quel épouvantable sort que le vôtre, condamné toute votre vie comme vous avez été à exercer sur un peuple crédule, l'influence néfaste de l'erreur. N'avez-vous donc pas peur du Juge devant qui, vous et moi, allons bientôt paraître ? " Evêque de Montréal, vous dira-t-il, qu'as-tu fait pendant toute ta vie ?"—" J'ai menti, " devrez-vous répondre. Mais lorsque je viendrai, après ou avant vous, devant ce Souverain Juge,—je pourrai, sans crainte, répondre : " J'ai dit la vérité !"

C'est après cela que nous verrons, de nous deux, Monseigneur, quel sera le maudit, le menteur, l'apostat !

Tout à vous,

C. CHINIQUY.

(*Quatrième Lettre.*)

MONSIEUR,

Dans votre " Contre-poison " vous niez bravement la vérité de ce que j'ai dit à l'égard de l'habitude que vos prêtres ont de parler entre eux et avec leurs servantes et leurs ménagères, des péchés qui leur ont été confessés. Il faut réellement, Monseigneur, que, pour me servir d'une expression populaire, vous ayez du toupet, pour oser nier une chose que vous savez si bien être vraie.

En vérité, comment ne tremblez-vous pas, vous qui vous trouvez comme je le suis moi-même, si près de votre tombe, de persister à tromper le peuple si cruellement à ce sujet ?

Quoi ! pendant que vous savez si bien qu'une des habitudes les plus communes de vos prêtres est de rire entre eux et de badiner des péchés qu'on leur a confessés, vous osez soutenir que Dieu fait un miracle continuels pour que les prêtres ne dévoilent pas ces terribles secrets ? Mais avez-vous donc oublié que vous-même, Monseigneur, vous m'avez plus d'une fois, demandé de vous révéler, sur vos prêtres certaines choses que, vous le saviez bien, je ne connaissais que par le

se
de
pi
ob
rie
ou
étr

de
fes
ou
ce
dou
qu'e
requ
senc
M
que
pas
la vé
fesser
Ou
562.
" I
" dem
" ente
Et
sur les
" N
" ente
" des
Mai
donner
vous av
que vo
Cardina
de Lyo
les prêt
" un su
sion,
" des fil
Que
qu'une
et même
és ?...
Cardina
même !

secret de la confession ? Je vous ai toujours refusé ce que vous me demandiez à ce sujet . . . et, vous ne pouvez l'avoir oublié, vous m'avez plus d'une fois exprimé votre déplaisir de ce que vous appelez mon obstination à vous résister et mon manque d'obéissance à mes supérieurs, à ce sujet ? Et aujourd'hui, non-seulement vous feignez d'avoir oublié ces choses, mais vous dites publiquement ce que vous savez être opposé à la vérité !

Vous ignorez, sans doute, Monseigneur, que j'ai les noms de plus de cent prêtres qui, en ma présence, ont révélé les secrets de la confession, soit dans leurs sermons, soit dans leurs conversations privées, ou dans les actions qu'ils faisaient ou omettaient en conséquence de ce qu'ils avaient appris au confessionnal ! . . . Vous ignorez aussi, sans doute, que j'ai les noms de plus de deux cents personnes qui, a moins qu'elles ne fissent un parjure, seraient obligées, si elles en étaient requises sous serment, d'avouer que des prêtres ont parlé en leur présence, des choses que la confession auriculaire seule leur avait apprises.

Mais comme vous allez encore répondre par des injures à tout ce que je dis ici, je vais vous amener des témoins dont vous ne pourrez pas vous moquer, et dont il vous sera impossible de mettre en doute la véracité . . . Je vais forcer votre pauvre Eglise elle-même de confesser ses iniquités à ce sujet.

Ouvrez votre célèbre livre "Miroir du Clergé . . ." lisez à la page 562.—Qu'y voyez-vous ? Ces propres paroles :

" Il n'est pas rare que des prêtres peu réfléchis . . . parlent imprudemment, disent des choses d'où l'on peut connaître ce qu'ils ont entendu et appris au confessionnal ! "

Et à la page 563—ne voit-on pas qu'un des péchés les plus commun sur lesquels votre Eglise ordonne à ses prêtres de s'examiner ?

" N'ai-je pas fait un sujet de plaisanterie des choses que j'avais entendues en confession, parlant à d'autres prêtres, et même devant des laïques, et des filles de service ? "

Mais comme deux témoins qui s'accordent à dire la même chose donnent toujours plus de force à la vérité qu'ils proclament, je vais vous amener un second témoin que vous ne maudirez pas, j'espère, et que vous n'appellerez pas apostat et menteur . . . C'est le fameux Cardinal de Bonald . . . mort il n'y a pas bien des années, archevêque de Lyon, en France . . . Voici un des péchés sur lesquels il veut que les prêtres s'examinent avant d'aller à confesse . . . " N'ai-je pas fait un sujet de plaisanterie des choses que j'avais entendues en confession, en parlant à d'autres prêtres, et même devant des laïques et des filles de service ?"—Examen de conscience des prêtres, page 35.

Que répondrez-vous à ces deux témoins qui affirment avec moi qu'une des habitudes de vos prêtres est de rire et de badiner entre eux et même devant leurs servantes, des péchés qui leur ont été confés ? . . . L'un de ces témoins est un de vos plus célèbres et illustres Cardinaux,—et l'autre témoin n'est rien moins que votre Eglise elle-même !

comme
reille, la
ient par
s lois de
'avez dit
vous, de
es pleins
le.
n'effrayait
res préfé-
on Eglise
conscience
es de mon
pénitente ;
ns-en donc

Quel épou-
omme vous
néfaste de
qui, vous et
ous dira-t-il,
rez-vous ré-
s, devant ce
dit la vérité !"
igneur, quel

CHINIQUY.

vérité de ce
parler entre
s qui leur ont
pour me servir
oser nier une

vous trouvez
le persister à

habitudes les
e badiner des
Dieu fait un
ces terribles
Monseigneur,
ur vos prêtres
ais que par le

Monseigneur ! vous n'avez plus que quelques jours à vivre : les jours et les heures qui vous restent avant d'être jugé sont courts . . . Cessez donc de tromper tant de malheureux qui vous croient lorsque vous leur débitez les fables et les mensonges connus sous le nom de "Doctrines de l'Eglise de Rome." Venez donc avec moi, tandis qu'il en est encore temps, confesser que vous avez été trompé, séduit par votre Eglise, et que vous avez trompé et séduit les autres . . . Invitez donc vos prêtres à s'unir à vous pour avouer que la confession est non-seulement une abominable invention des anciens idolâtres, comme vous le dites dans votre "Contre-poison," mais qu'elle a été repoussée avec horreur par tous les plus anciens, les plus saints et les plus savants Pères de l'Eglise. Priez vos prêtres de s'unir à vous pour avouer avec moi que la confession auriculaire n'a pénétré dans l'Eglise que comme les serpents qui cachés longtemps dans les marais fangeux, ne s'avancent que pendant les ténèbres et tuent de leur morsure venimeuse les imprudents voyageurs pendant qu'ils ont les yeux fermés.

Avouez avec moi que la confession auriculaire est une école de perdition pour les prêtres et la femme ; qu'elle fut ignorée ou repoussée avec horreur dans les premiers et les plus beaux siècles du christianisme, pour n'être acceptée que dans ces âges de ténèbres dont Jésus-Christ parle lorsqu'il dit : "Le royaume du ciel, c'est-à-dire l'Eglise, est semblable à un homme qui avait semé du bon grain, dans son champ.

"Mais pendant qu'il dormait, son ennemi vint et sema l'ivraie au milieu du blé, et s'en alla.

"L'herbe ayant donc poussé, et ayant monté en épis, l'ivraie commença aussi à paraître.

"Alors les serviteurs du Père de famille vinrent et dirent : Seigneur n'avez-vous pas semé du bon grain dans votre champ ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie ?

"Il leur répondit : C'est un homme ennemi qui l'a semé."

Puisse le Dieu des miséricordes vous bénir, Monseigneur, pour tous les anathèmes et malédictions que vous avez lancés contre moi, en vous donnant la grâce d'ouvrir les yeux sur les terribles erreurs de votre fausse religion, afin qu'après que vous les aurez abandonnées vous-même, vous m'aidiez à éclairer le peuple en lui montrant que ce n'est pas aux pieds d'un homme pécheur, mais aux pieds de Jésus seul que nous devons aller pour obtenir le pardon de nos péchés : Car Jésus n'a pas dit aux pécheurs "Allez à mes prêtres et vous serez soulagés, pardonnés, guéris, sauvés . . ." Mais il a dit : "Venez à moi . . . car mon joug est doux et mon fardeau léger . . ." Il a dit, il dit tous les jours, à tous les instants du jour à tous : "Tous ceux qui croiront en moi . . . qui invoqueront mon nom, seront sauvés . ." Il a dit en un mot : "Je suis la porte du ciel, je ne rejeterai personne de ceux qui viendront à moi . . . Je suis venu pour sauver ceux qui étaient perdus . . . guérir ceux qui étaient malades . . . Je suis la "Voie, la Lumière, la Vérité et la Vie."

Votre ancien et toujours sincère ami, C. CHINIQUY.

LETTRE DE DÉMISSION.

A Monseigneur Fabre, Coadjuteur de l'Évêque de Montréal :

MONSEIGNEUR,—Permettez-moi de vous dire que je cesse dès ce jour, d'appartenir à l'Eglise romaine, et laissez-moi vous donner quelques-unes des raisons de cette démarche.

Vous savez que je vis avec les prêtres depuis quatorze ans, dont j'ai passé neuf ans avec vous au palais épiscopal de Montréal. . . . Engagé comme serviteur des évêques et des prêtres de Rome, j'y ai vécu sous le même toit avec eux ; j'ai été le témoin journalier de leurs actions privées et publiques ; j'ai entendu leurs discours devant les peuples, comme leurs conversations les plus familières entre eux. . . . Ayant à servir à leurs besoins, non-seulement pendant le jour, mais pendant la nuit ; obligé de leur obéir et de les accompagner partout, j'ai eu toutes les occasions possibles de connaître à fond ce que sont les évêques et les prêtres de Rome.—Oui, Monseigneur, ça été la volonté de Dieu que je visse de mes yeux et entendisse de mes oreilles ce qui se fait et se dit, ce qui se pense et se croit dans les hauts lieux de l'Eglise de Rome. Nul homme donc au monde n'a jamais pu mieux que moi, comprendre, juger, connaître à fond cette Eglise. Eh bien ! après avoir tout vu, tout entendu, dans l'Eglise de Rome, je me crois en conscience obligé de la fuir, et l'abandonner pour toujours. Oui, c'est après avoir tout connu que je me crois obligé en conscience de dire à mes frères et à mes amis que l'Eglise de Rome n'est qu'une hideuse caricature, une moquerie de l'Evangile. J'ai comparé à loisir et en la présence de Dieu ce que les évêques et les prêtres disent et font quand ils sont ensemble, et qu'ils se croient sans témoins, et je suis convaincu que bien peu parmi eux croient à la religion qu'ils prêchent. . . . La vie des évêques et des prêtres est, sauf de bien faibles et bien rares exceptions, en opposition avec les maximes que Jésus-Christ nous a données.

Le Christ prêchait la mortification des sens et l'humilité ; mais il n'y a pas d'hommes au monde aussi insolemment orgueilleux que les prêtres de Rome, comme il n'y en a pas non plus qui se regorgent de mets et de vins aussi recherchés. Le Christ défendait à ses apôtres d'aimer les richesses et de faire payer les faveurs spirituelles qu'ils avaient mission de distribuer aux hommes. . . . Les prêtres ne travaillent que pour amasser de l'argent, ne parlent que d'argent, ne rêvent à bien dire, qu'à l'argent. . . . Quoique la fortune des prêtres et des évêques du Canada s'élève à des sommes prodigieuses, il ne se croient jamais assez riches. . . ., ils ne cessent de demander de l'argent au peuple qui se débat dans la misère et meurt de faim à leurs portes. . . . Vous avez évidemment inventé le purgatoire pour faire de l'argent ; aussi, combien peu de prêtres croient à cette fable ; . . . Le bon dieu que vous faites tous les matins avec une petite galette est mis à l'enchère par vous. . . . vous demandez trente sous au pauvre

pour sa basse messe et vous faites payer depuis cinq jusqu'à cent piastres au riche pour la même messe célébrée avec plus d'orgueil et de pompe. . . . Vos scapulaires et vos chapelets, comme vos indulgences et vos confréries ; vos "Agnus Dei" comme vos eaux de la Salette et de Lourdes, sont des ruisseaux d'or qui coulent jour et nuit dans vos mains, tout en ruinant le peuple sans ressource.

Jésus-Christ aimait, protégeait, bénissait et souvent nourrissait les pauvres. . . . mais vous les méprisez et les déjetez : ces pauvres qui ont la première place dans l'église comme dans le cœur de Jésus-Christ, non-seulement ont la dernière place dans l'Eglise de Rome, mais ils y sont traités comme de vils animaux pendant leur vie et après leur mort. . . . Si un riche meurt, votre Eglise l'élève, l'honore et l'encense comme une divinité. . . . mais, qu'un pauvre meurt, il est traité comme un chien, vous ne permettez pas même à son cadavre de rentrer dans l'église, s'il n'a pas laissé assez d'argent pour étancher votre soif de richesses. . . .

Mais je veux sortir de ces considérations générales, pour mentionner quelques faits que je n'oublierai jamais, et que vous ne pouvez nier car vous en avez été le témoin aussi bien que moi. . . . Ces faits sont parmi ceux dont le Bon Dieu s'est servi pour m'ouvrir les yeux sur les mensonges, les impostures et les idolâtries qui composent ce que l'on appelle la religion catholique apostolique et romaine.

Dans le mois de décembre dernier j'entendis de votre bouche et de celle de vos chanoines, la plainte que vous n'aviez plus de reliques à vendre. . . . En effet, votre magasins aux reliques était parfaitement épuisé au profit de votre bourse qu'elles avaient remplie d'or. . . . J'appris qu'une assemblée du Conseil épiscopal allait avoir lieu pour savoir comment s'en procurer. . . .

Jusqu'à ce jour, comme tous les pauvres romains catholiques dont vous exploitez si cruellement l'ignorance, je croyais à vos reliques. J'en avais toujours quelques-unes sur moi, que je gardais avec respect non-seulement pour me protéger contre tous les dangers et contre toutes les tentations de la terre, mais encore pour faire couler sur moi toutes les faveurs du ciel. . . . Je désirai donc vivement savoir d'où vous tiriez ces précieuses et saintes reliques, dont le prix, à mes yeux était au-dessus de tous les trésors de la terre.

Le jour et l'heure arrivés pour votre assemblée vous vous renfermâtes avec les chanoines dans la chambre de votre Conseil, et vous en fermâtes avec soin la porte de devant, mais il y a une autre porte du côté du nord, dont le trou de la serrure a laissé échapper plus d'un de vos mystères d'impostures. Espérant que j'allais être témoin de quelques-uns des grands miracles par lesquels Dieu fait descendre du ciel les reliques de ses Saints dans vos mains, et le cœur palpitant d'émotion à la pensée de la merveille dont j'allais être le secret témoin, j'approchai sans bruit mon oreille du trou de la serrure, et j'entendis tout !. . . . Je vous défie aujourd'hui devant Dieu de nier ce que je vais en rapporter.

Vous dites :

“ Vous voici en présence d'un fait bien grave et bien déplorable. Nous n'avons plus de reliques. . . . La piété du peuple a été au-delà de nos espérances. . . . Quoique nous en eussions apporté une quantité considérable de Rome. . . . elles n'ont pu suffire à la foi des fidèles. . . . De tout côté on nous en demande, et nous n'en avons plus. Que faire ? ”

Votre Grand-Vicaire, M. Moreau, répondit :

“ Il me vient une pensée que je crois être providentielle : l'on conserve à l'archevêché de Québec, la soutane de feu Sa Grandeur Monseigneur Baillargeon ; cette soutane peut faire une relique autant sinon plus vénérable que la plupart des reliques importées de Rome, dont l'authenticité est souvent plus que douteuse. . . . Mon opinion est donc que nous demandions au présent archevêque de Québec de vouloir bien nous céder au moins une partie de ce souvenir si précieux du saint prélat qui l'a précédé. Nous ferons aisément passer cette relique pour un morceau de la précieuse robe de notre Seigneur Jésus-Christ. La piété et la foi sincère de notre peuple trouveront un nouvel aliment dans cette vénérable relique que nous pourrions diviser et multiplier jusqu'à l'infini. ”

Cette proposition fut acceptée et applaudie par tout votre Conseil, et vous décidâtes à l'unanimité d'écrire à Québec pour avoir en tout ou en partie la soutane de l'archevêque Baillargeon, afin de la diviser et d'en faire passer les fragments pour des portions de la robe de notre Seigneur Jésus-Christ, que le peuple achèterait de vous avec la plus grande confiance

Nulle parole humaine ne peut exprimer ma surprise, lorsque j'entendis cette étrange résolution. Ces prêtres et ces évêques que j'avais appris, depuis mon enfance, à respecter comme les représentants du Dieu de vérité, n'étaient donc que des fourbes, des menteurs, des escrocs ! . . . Ces reliques en qui j'avais mis tant de confiance, n'étaient donc qu'un masque pour cacher la plus effrontée des impostures ! Cette Eglise catholique apostolique et romaine, que j'avais crue jusqu'alors être le seul chemin du ciel, n'était donc qu'une caverne de voleurs ! . . . Et ce n'était pas le Père Chiniquy, ni aucun ennemi de ma religion, qui me démontrait cette humiliante vérité, c'était de la bouche même de mes évêques et de mes prêtres que je l'apprenais ?

Je gardai ma terrible découverte dans le secret de mon âme ; mais dès ce jour, je commençai à regarder avec des yeux bien plus clairvoyants ce que je n'avais vu auparavant qu'avec des yeux à moitié fermés. Il ne s'est passé une journée, depuis, sans que je n'aie eu la preuve que la religion romaine n'est qu'un tissu d'impostures inventées par les prêtres pour s'enrichir et vivre dans les délices aux dépens du peuple qu'ils exploitent et méprisent tout à la fois. Je fus tenté de sortir à l'instant de l'évêché, mais le désir d'en savoir un peu plus long sur l'art de duper le monde tel que pratiqué par les prêtres de Rome me retint. Environ un mois plus tard, je fus appelé par le secrétaire

Paré pour l'aider, m'assura-t-il à faire des reliques de la sainte robe de notre Seigneur Jésus-Christ ! . . . J'en vis de mes yeux un morceau d'environ cinq à six pouces carré, étendu sur une pièce de toile fine. Je voulus y toucher, mais le vénérable chanoine m'en empêcha en me disant " que les prêtres seuls pouvaient toucher un objet aussi saint que la robe de Notre Seigneur Jésus-Christ ! "—Je lui dit alors : " Ne trouvez-vous pas que cette étoffe ressemble singulièrement à l'étoffe de la soutane de feu Monseigneur Baillargeon, archevêque de Québec ? " Et comme mon ton était un peu badin, M. le secrétaire, avec une manière grave et solennelle me réprimanda de parler avec tant de légèreté d'une relique aussi sacrée, et il me reprocha mon incrédulité. Il ajouta, je suppose pour confondre mes doutes, " que ce n'était pas surprenant que ce drap ressemblât à celui de la soutane de Monseigneur Baillargeon, vu que tous les évêques sont obligés de porter une robe de la même étoffe que celle dont notre Seigneur Jésus-Christ était revêtu !!! "

Je baissai les yeux ; mais j'eus peine à m'empêcher d'étouffer de rire, en entendant cette imposture dont j'avais la clef. Il n'est pas besoin de dire ici que j'éprouvai un sentiment de mépris inexprimable pour l'imposteur.

Je restai encore à peu près une heure à aider de mes mains à confectionner cette sainte relique !! Le Rév. M. Paré en ayant mis un très petit fragment au milieu d'un magnifique cadre de six à sept pouces, me demanda de coller sur le dos du reliquaire un gros papier gris que je recouvrai d'une planche mince, et j'ai vu de mes yeux ce saint (?) reliquaire exposé pendant neuf jours, au commencement du mois dernier, à la vénération des fidèles qui accouraient de tous les coins de la ville et du diocèse pour rendre leurs hommages à la robe de notre Seigneur Jésus-Christ !!!

Ce reliquaire est en ce moment dans une des armoires de la sacristie de l'évêché de Montréal, d'où il sortira probablement pour être de nouveau vénéré, l'année prochaine.

Mais comme cette lettre est déjà assez longue, je remets à un autre jour, à dire ce que Dieu a voulu que mes yeux vissent et mes oreilles entendissent pour me faire comprendre que l'Église catholique apostolique et romaine n'est qu'une invention de Satan pour aveugler, tromper et perdre les âmes.

PIERRE BOISVERT

C. CHINIQUEY, Témoin,
Montréal, 4 mai 1876.

(La Seconde Lettre de M. Boisvert.)

MONTRÉAL, 10 Octobre 1876.

A Monseigneur Fabre, Évêque Romain Catholique de Montréal.

MONSIEUR,—Dans la lettre que je vous ai adressée le 4 Mai dernier, je vous en promettais une autre. Je viens accomplir ma pro-

messe. Si j'ai laissé passer près de six mois sans dire un mot, c'est que je voulais vous donner le temps de respirer, et ne pas me montrer trop cruel en vous écrasant sous les coups trop répétés des terribles vérités que j'ai à révéler. Je bénis Dieu de ce que je n'ai pas parlé en vain ; ma lettre a déjà porté un bon fruit ; car l'Evêché de Montréal a compris en la lisant que la grande imposture de la robe de l'Archevêque Baillargeon changée en la robe de Notre Seigneur Jésus-Christ, était tellement démasquée et si bien décrite, qu'il était absolument impossible d'en faire usage, au moins d'ici à quelque temps. Un mandement a donc été tout de suite secrètement adressé à toutes les communautés de religieuses qui avaient fait les reliquaires de la sainte robe, pour leur défendre d'en vendre, ou d'en montrer à qui que ce soit, sous peine d'excommunication d'ici à trois ans ! . . . Mais j'ai à vous annoncer la triste nouvelle qu'une de vos communautés religieuses, ou plutôt, une des supérieures s'est laissée tenter par une somme d'argent ; qu'elle a vendu un de ces reliquaires qui se trouve aujourd'hui en bonnes mains, et bien authentique pour l'usage de ceux qui voudraient douter de la vérité de ce que j'ai dit à ce sujet. Voilà donc que ma lettre a empêché, au moins d'ici à trois ans, les saints (?) évêques, prêtres et nonnes du Canada, de toucher les milliers de piastres que l'Evêché de Montréal se proposait de griffer à ses dupes en échange de l'admirable (?) et sainte (?) relique ? . . .

Mais laissons-là, dans l'oubli, cette grande imposture de la queue de la soutane de Monseigneur Baillargeon, vénérée par toute la population Romaine (j'allais dire idiote et *abrutie*) de Montréal, comme étant la robe de notre adorable Sauveur Jésus-Christ. . . pour parler d'une autre imposture pratiquée tous les jours sous mes yeux à l'Evêché de Montréal, avec l'eau de Notre-Dame de Lourdes. D'abord, disons un mot de cette pauvre Notre-Dame de la Salette qui s'est évanouie si subitement, puis est morte et enterrée, après quelques jours d'agonie, en Canada !

Le temps n'est pas bien loin encore, vous le savez, Monseigneur, où l'on ne parlait à l'Evêché, comme dans les églises de la ville et des campagnes que des prodiges de Notre-Dame de la Salette. . . De tout côté, on recevait les nouvelles de miracles sans nombre opérés avec l'eau de sa fontaine ! Monseigneur Bourget, dans un de ses voyages en France, en avait apporté avec lui, non-seulement comme une des plus précieuses reliques qu'il put offrir à la piété de ses diocésains, mais comme un des moyens les plus prompts de remplir son coffre-fort. Toutes les maladies devaient être guéries. . . Les médecins allaient mourir de faim dans Montréal. Car les malades, par milliers, envoyaient chercher de tous les coins les plus reculés du Canada, une bouteille de l'eau merveilleuse dont l'Evêché avait une provision intarissable. Comme de raison, on n'emportait pas la bouteille d'eau miraculeuse, sans laisser la piastre ou l'écu ; et des sommes énormes ont ainsi été escamotées au peuple de la ville et des campagnes, sous prétexte de les guérir avec l'eau de la Salette. Mais l'im-

posture était si manifeste qu'elle ne pouvait durer. La honte de s'être fait duper remplaça bientôt partout l'aveugle dévotion. On ne parle plus de cette pauvre Notre-Dame de la Salette en Canada ! On branle même la tête aujourd'hui, quand quelques vieilles bonnes femmes racontent la merveilleuse apparition de la Vierge aux deux petits bergers ! et cette précieuse fontaine, qui devait faire couler tant d'or dans les mains des évêques du Canada, est tarie !! Mais, comme dans le bon vieux temps de la France, lorsqu'un roi s'avisait de mourir, il en avait toujours un autre de prêt à prendre sa place, et que le même héraut qui criait : "Vive le roi !" Pour proclamer son successeur ainsi, la source d'or inventée par l'effroyable imposture des prêtres sous le nom de Notre-Dame de la Salette était à peine tarie, qu'on inventait une autre imposture non moins diabolique et infâme, sous le nom de Notre-Dame de Lourdes. Les évêques et les prêtres du Pape ont donc pu crier :—

"Notre-Dame de la Salette est morte !

"Vive Notre-Dame de Lourdes !!

"Vive la nouvelle Fontaine miraculeuse !

Aucune maladie ne peut résister à sa puissance ! Nous en avons pour tous ! Apportez-nous votre argent : pauvres malades ; vous serez guéris avec cette eau incomparable !"

Et voilà que les malades, non pas par centaines, mais par milliers, envoient à l'Evêché de Montréal, porter leur argent en échange de l'eau curative de Notre-Dame de Lourdes ! Comme tout le reste des Canadiens que vous tenez dans l'ignorance afin de les exploiter, j'avais d'abord une confiance sans borne à cette eau miraculeuse ; je croyais aux prodiges sans nombre que l'on nous en racontait ; me étant arrivés tantôt ici, tantôt là ! J'avais été chargé de distribuer cette eau qui était contenue dans un vase que l'on m'avait assuré être importé directement de France... C'était même avec un grand respect et une sainte frayeur que je touchais à cette eau merveilleuse ; et nulle parole ne saurait peindre le chagrin que j'éprouvais, lorsqu'une goutte de cette eau précieuse tombait à terre pour y être profanée. Mais le vase n'était pas bien grand, et les fioles et bouteilles qu'il fallait remplir étaient nombreuses... La dernière goutte d'eau miraculeuse fut donc bientôt donnée, ou plutôt vendue au poids de l'or... Mon embarras devint extrême lorsque, n'ayant plus une seule goutte de cette eau sainte, l'on vint me présenter de nouvelles bouteilles à remplir. Que pouvais-je faire ? Je vais trouver le Rév. M. Paré pour lui dire : "Il n'y a plus d'eau de Notre-Dame de Lourdes ! et voici que plusieurs personnes sont là avec leur argent pour en remplir leurs bouteilles ! Que faire ?" Ma question m'attira un éclat de rire moqueur de la part du prêtre qui me dit avec un aplomb impossible à décrire... "Pauvre imbécile ! vas à la pompe... remplis la cruche, et ça fera de l'eau de Notre-Dame de Lourdes !!!" Je n'ai pas besoin de vous dire si je me sentis confus et humilié par cette réponse. Mais elle venait d'un prêtre ! Je n'avais rien à répli-

quer. Il était mon maître. J'étais son serviteur. Je n'avais qu'à croire tout ce qui me venait d'un si grand saint homme ! Je me dis à moi-même : " Puisque les prêtres ont le pouvoir de changer une petite hostie en " Bon Dieu, " ils peuvent bien avoir le pouvoir de changer l'eau de l'Ottawa en eau de Notre-Dame de Lourdes ! . . . Et je m'en fus d'un pas ferme, le vase à la main, à la champlure de la pompe, mais sans être vu des pauvres dupes que nous allions si cruellement tromper et voler, et en peu de temps, mon vase fut plein de l'eau de Notre-Dame de Lourdes qui a opéré tant de guérisons miraculeuses en Canada, tout en remplissant d'or les mains de ses évêques !!

Ici, je vous demande, Monseigneur : Veuillez me dire ce qu'il y a de plus étonnant dans cette imposture : Est-ce l'audace des prêtres de Rome ou la stupidité et l'abrutissement du peuple Canadien ? Voilà comment l'Eglise de Rome s'y prend en Canada ! comme d'un bout du monde à l'autre pour faire de l'argent ! Voilà l'abîme de dégradation dans lequel le peuple du Canada, comme tous les peuples soumis au Pape, est descendu pour obéir à ses prêtres ? J'ai vu, comme vous, cette imposture de mes propres yeux, vous le savez, Monseigneur ! J'ai malheureusement, au jour où mon âme était dans les ténèbres de votre idolâtrie, aidé à propager cette imposture ! Mais le Seigneur m'a regardé dans sa miséricorde, il m'a fait sortir de cette grande fabrique de toutes les supercheries, cette fontaine de toutes les déceptions que l'on appelle l'Evêché de Montréal. Il m'a montré jusqu'à quel incroyable degré de bassesse et de cynisme les prêtres, qui font leurs Dieux de leurs propres mains, sont descendus. Dans sa miséricorde infinie, ce Dieu bon a fait luire à mes yeux les saintes lumières de son Evangile, et m'a donné la grâce de les suivre. Que son saint nom en soit à jamais béni ! Je lui ai promis que, par reconnaissance, je passerais ma vie à faire ouvrir les yeux à mes compatriotes, que vous tenez si ignominieusement attachés à vos pieds, et dont vous exploitez si impitoyablement l'ignorance et la bonne foi. J'espère que bientôt, avec l'aide du Seigneur, le reste de mes frères comprendront que l'Eglise de Rome n'est qu'une grande imposture, digne du mépris et de l'exécration des honnêtes gens. Vous savez, Monseigneur, que j'aurai des choses encore plus déplorables que ce que j'ai dit jusqu'à ce jour, si je fais connaître tout ce que mes yeux ont vu et mes oreilles entendu pendant les quatorze ans que j'ai été dans votre compagnie et celle de vos prêtres. Vous avouerez donc, en vous-même que j'ai été très-moderé jusqu'à cette heure. Je prie Dieu de toucher votre cœur, d'éclairer votre intelligence et de sauver votre âme, car vous avez une âme à sauver ! ne l'oubliez pas !

J'ai l'honneur de me souscrire, votre dévoué serviteur.

PIERRE BOISVERT.

C. CHINQUY, Témoin.

OUVRAGES DU REV. CH. CHINIQUY.

1. LE PRÊTRE, LA FEMME ET LE CONFESSIONNAL, 6ième édition, in-12, \$0 75
2. RÉPONSE AU DR. HODGE DE PRINCETON..... 15
3. LE CARDINAL NEWMAN PEINT PAR LUI-MÊME 25
4. LE VRAI CONTRE-POISON... .. 15
5. MANUEL DE TEMPERANCE 25
6. (*Sous presse.*) CINQUANTE ANS DANS L'ÉGLISE DE ROME. 2 vols. 5 00

L'AURORE

Journal hebdomadaire de 16 pages in quarto, organe des protestants-français
de l'Amérique du nord. \$1.50 par an.

Bureau, 323 rue St. Jacques, Montreal.

R. P. DELOS, pasteur, rédacteur et propriétaire.

